

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

Sauvons le Peuple Russe

La Solidarité des Ouvriers Diamantaires

Listes précédentes.....	3.202	50
Camarades de Felletin	16	"
Pourcentage d'un collecteur A. D.	1	15
Ponard Edmond	5	"
Total.....	3.224	65

**

D'après Thomsen, le délégué de la Fédération Syndicale d'Amsterdam, 42.300 enfants furent ravitaillés par les soins de ladite Fédération et durent à la solidarité des travailleurs de ne pas mourir de faim.

Les secours quoique importants sont insuffisants pour remédier à la terrible situation qui étreint un immense pays. Des régions entières restent en proie à la famine.

Travailleurs de France, pensez que seul un hasard de naissance fait que vous n'êtes pas un de ces russes, et sur votre superflu ou vos plaisirs, prélevez l'obole qui ira soulager les humains, vos frères, qui, à quelques milliers de kilomètres de vous, meurent de faim.

E. P.

**

Nous invitons les camarades à nous faire connaître les souscriptions des ouvriers diamantaires pour qu'il en soit fait mention dans le journal.

Une Visite aux Diamantaires d'Allemagne

La réunion du Bureau de l'Alliance terminée, la proximité de Hanau nous incite, quelques délégués et moi, à faire une visite aux camarades diamantaires de ce centre. Nous nous rendons à l'immense gare de Francfort et après une demi-heure de trajet à travers des usines gigantesques et des bois épais, nous débarquons en gare de Hanau. Sous un ciel gris, nous déambulons à travers les calmes rues de la ville, à la recherche d'une taillerie. Le hasard nous conduit chez un commissionnaire qui ne possède qu'un atelier de débrutage et fait tailler au dehors. Il vaut bien nous montrer quelques lots de tailleur et nous pouvons par là, juger du travail de ce centre.

Nous ne nous attardons pas et nous allons visiter une taillerie. C'est une grande bâtie qui contient environ une centaine de places réparties en plusieurs ateliers. Seul, l'atelier où nous pénétrons est occupé par une trentaine d'ouvriers, des jeunes hommes pour la

plupart. Pas de femmes. Quelques très jeunes jeunes gens de 14 ou 15 ans, du dernier contingent d'apprentis sans doute.

L'installation est assez différente de nos ateliers de France. Ici, on ne soude pas à la fenêtre. Chaque ouvrier a sa lampe sur son banc et les places sont installées directement devant les fenêtres, l'ouvrier tourné vers le dehors.

Nous constatons que Hanau s'est surtout spécialisé dans le petit brillantage. On nous montre de très petites pierres taillées en 32/24. Ce sont environ des 40 pour 1 carat. Mais il s'en taille, paraît-il, de beaucoup plus petites.

Quelques chiffres sur les salaires et tarifs.

Ces chiffres, vrais, aujourd'hui, ne le seront peut-être plus demain, les salaires suivant péniblement le coût de la vie qui augmente à mesure que le mark se déprécie : depuis une période assez longue, les salaires ont dû être augmentés environ une fois toutes les quatre semaines.

Un chaton est payé actuellement 95 marks, plus un certain pourcentage. Le boort est fourni gratuitement aux ouvriers suivant un barème établi, qui en détermine la quantité par rapport au nombre et au poids des pierres. La quantité de boort augmente à mesure que la grosseur des pierres diminue.

Le salaire moyen des ouvriers est actuellement de 50 marks par heure, mais le travail se faisant aux pièces, les différences sont assez grandes d'un ouvrier à l'autre.

Pour donner une idée de la capacité d'achat de ce salaire, indiquons qu'un œuf coûte 8 marks, une paire de chaussure 1.650 marks.

Midi sonne à la pendule de l'atelier. C'est le signal du départ et, tandis que les ouvriers se dirigent vers le logis familial, nous prenons le chemin du retour.

E. PONARD.

PROBLÈMES

A la réunion du Bureau International de l'Alliance, qui vient de se tenir à Francfort, un délégué allemand constatant les heureux effets qu'avait eu pour les diamantaires allemands et suisses, leur absorption par les puissantes Fédérations des Métaux de ces deux pays, engageait les diamantaires français à suivre la même voie.

Nous avons eu déjà à nous occuper à maintes reprises de ce sujet. Actuellement encore, il est à l'étude, et les syndicats auront à se prononcer avant peu sur cette question assez grave, pour qu'elle soit examinée de très près avant qu'une décision soit prise.

Rappelons les faits : La proposition de fusion fut faite pour la première fois par le syndicat diamantaire de St-Claude, le syndicat des lapidaires en pierres fausses de St-Claude et par certains syndicats diamantaires de l'Ain.

Les auteurs de la proposition définissaient le rôle des Fédérations d'industrie et constataient que la Fédération de la Bijouterie n'avait pas et ne pouvait pas remplir la tâche de propagande, à elle assignée, parce que, trop faible numériquement, elle n'avait pas la possibilité matérielle de remplir cette fonction et était comme beaucoup d'autres Fédérations une charge inutile pour les organisations locales. Les divers Congrès qui eurent à se prononcer sur la question n'adoptèrent pas la proposition.

La Fédération fut réorganisée ; des promesses furent faites.... et les choses continuèrent à aller aussi mal que par le passé.

**

Les choses ont-elles changé depuis ? Oui, en empirant ! La situation est devenue plus difficile encore par suite de la longue crise que nous traversons et qui a réduit de beaucoup le nombre des adhérents de nos syndicats et par la scission qui s'est produite au sein de la Fédération. Nous savons que cela n'est que temporaire et nous avons foi en la réunification des forces ouvrières. Mais, en mettant les choses au mieux, nous ne retrouverions que la vie d'autrefois : notre Fédération ne pourrait pas mieux remplir son rôle que par le passé.

En attendant, notre Fédération ne possède qu'une vie factice. Elle n'a pas de Bulletin et ne doit son existence qu'au dévouement de son secrétaire et de quelques bons camarades qui l'entourent.

Les choses ne peuvent rester en l'état. Une solution s'impose. La fusion avec les Métaux a été indiquée comme un remède. Or, elle ne s'accomplira pas sans difficultés. Des premières conversations engagées avec les secrétaires de ladite Fédération, il ressort que tous les syndicats de la Bijouterie ne pourront probablement pas entrer en bloc aux Métaux, « certains d'entre eux employant des matières premières totalement étrangères à la Métallurgie ». Cette périphrase désigne évidemment les diamantaires et lapidaires. Ce sont les conséquences de cette hypothèse que — du point de vue diamantaire — je veux examiner aujourd'hui.

**

Le profond malaise dont souffre l'organisation diamantaire française — surtout dans la région Jura-Ain, provient surtout de ceci :

Les organismes auxquels nous devons cotiser sont trop nombreux. Bien qu'ayant chacun leurs attributions propres, souvent ils se superposent. Le rôle qu'ils jouent — ou plutôt qu'ils devraient jouer s'ils avaient la possibilité de fonctionner normalement — n'est pas toujours apprécié à sa juste valeur par tous les camarades qui voient leurs cotisations syndicales s'éparpiller en différentes caisses et fondre comme neige au soleil de mai.

Prenons par exemple le Syndicat de Saint-Claude. Il doit payer chaque mois, pour chacun de ses membres une cotisation de :

1 fr. 60 à l'U.N.S.O.D.F.;
0 fr. 30 à l'Union Départementale;
0 fr. 75 à la Fédération de la Bijouterie;
0 fr. 15 à la Bourse du Travail.

Et une cotisation de 1 florin par année à l'Alliance Universelle des Diamantaires.

Pour ce trimestre la cotisation à l'A.U.D. a été de 1 fr. 15 par membre soit 0.38 par mois. Ajouté aux autres cotisations cela fait 3 fr. 18. Sur la cotisation mensuelle de 5 fr. que paye un diamantaire, il ne reste donc que 1 fr. 82 à la Caisse syndicale.

Cet état de chose est néfaste au premier chef pour nos organisations. Il devient impossible de constituer les fortes caisses indispensables pour soutenir un conflit ou un chômage. Les syndiqués se lassent de payer, boudent le syndicat et il en résultent l'impuissance pour nos organisations. En tout cas le relèvement des cotisations syndicales est rendu à peu près impossible.

Je m'excuse de répéter — mais c'est là un point essentiel — que, pour nous diamantaires, la Fédération telle qu'elle fonctionne n'est qu'une lourde charge, un fardeau inutile dont personne ne tire un bénéfice quelconque.

Les portes de la Fédération des Métaux ne s'ouvriront pas facilement pour nous. D'ailleurs, si nous trouverions un bénéfice certain à entrer aux Métaux, nos charges deviendraient plus lourdes encore par l'accroissement de la cotisation fédérale.

Et voilà où je veux en venir. *Est-ce que notre Union Nationale des Syndicats ouvriers Diamantaires Français ne peut pas remplir, vis-à-vis de nous diamantaires, le rôle de la Fédération ?*

Le seul intérêt que nous trouvons à la Fédération, c'est qu'elle est le canal par lequel nous adhérons à la C.G.T., la grande famille ouvrière. Est-ce que nous ne pouvons pas adhérer directement à la C.G.T. ?

Oh ! Je sais bien qu'il y a des obstacles. Sont-ils insurmontables ? Les règlements de la C.C.T. s'y opposent. Sont-ils donc intangibles ?

Les statuts d'une organisation sont ce qu'on les fait. Ils peuvent toujours être révisés et je prétend que le mouvement ouvrier gagnerait à assouplir ses rouages.

Leur solide organisation internationale met les diamantaires dans une situation un peu spéciale. Payant des cotisations qui paraissent assez lourdes en France à leurs organismes corporatifs — national et international — qui assument et remplissent la tâche de propagande qui dans la plupart des autres corporations revient à leur Fédération d'Industrie, pourquoi nous imposer des charges inutiles qui paralyseront dans une certaine mesure notre pouvoir d'action et rend très difficile notre recrutement ?

Il me semble que le moment est opportun de soumettre ces questions à la C.G.T. Déjà, sous l'empire des nécessités on a envisagé certaines modifications dans l'organisation ouvrière. L'heure est assez grave pour le syndicalisme pour qu'on ne néglige aucun avis d'où qu'il vienne. Il faut profiter de cette crise pour nous réorganiser et pour débarrasser le mouvement ouvrier des entraves qui nuisent à son développement.

Qu'on m'entende bien ! Je ne dis pas que les Fédérations d'Industrie sont inutiles et qu'on doit les supprimer. Je ne dis pas non plus que toutes les corporations peuvent et doivent s'organiser nationalement et internationalement comme ont su le faire les diamantaires. Je dis que dans certains cas bien déterminés comme le nôtre, quand la besogne de propagande est assurée, il faut tenir compte des possibilités et ne pas imposer aux syndicats des charges qui les écrasent.

En ce cas particulier, tout le monde y trouverait son compte. Les syndicats du Bijou et de l'Horlogerie trouveraient dans la Fédération des Métaux l'appui que la Fédération de la Bijouterie ne peut leur donner. Les diamantaires pourraient disposer de la cotisation fédérale en faveur de leur organisation locale ou nationale et ce serait un sérieux appui pour l'équilibre parfois difficile des budgets.

* *

Un autre obstacle est à aplatis. Il faudrait, pour que l'adhésion directe de l'Union Nationale à la C.G.T. soit possible, que tous les syndicats diamantaires formant bloc, ne soient plus séparés par des questions de tendances. Or, il est un syndicat qui, devant les divisions ouvrières a repris son autonomie. C'est Paris.

Mais je crois que cette décision d'autonomie est due pour une bonne part aux raisons que j'ai exposées plus haut. Cette décision serait-elle maintenue devant la nouvelle situation ainsi créée ?

Aux camarades parisiens de le dire.

Si oui, il nous reserverait encore à examiner le moyen pour les seuls syndicats restés fidèles à la C.G.T. d'adhérer directement au grand organisme national.

* *

J'aimerais maintenant que les camarades donnent leur avis sur les sujets qui viennent d'être exposés. Ce n'est qu'une opinion personnelle que j'apporte et je suis prêt à reconnaître les erreurs, les insuffisances et les inconvénients que l'on pourra y trouver. Qu'on présente des solutions meilleures et je m'y rallierai.

La parole est aux camarades.

E. PONARD.

L'Affaire des diamants du Congo devant le Sénat Belge

Nous donnons ci-dessous la traduction du discours prononcé devant le Sénat belge par A. Daems, à l'occasion de la discussion du budget du Ministère des Colonies.

Ce discours contient un certain nombre de suggestions très intéressantes pour notre industrie. C'est pourquoi nous jugeons utile de le publier.

Madame, Messieurs,

Faisant suite à ce que mon collègue Van Berckelaer vient de dire, je désire intervenir dans cette discussion pour poser une question ou deux au Ministre des Colonies, au sujet de l'industrie diamantaire.

La première question est : quelles relations et accords existent entre le Gouvernement et la « Forminière » ? La seconde question se rapporte aux ventes de diamants qui ont été effectuées avec un Syndicat anglais, la Anglo-American-Corporation.

Il peut dépendre de la réponse de Monsieur le Ministre de délivrer l'industrie diamantaire de beaucoup d'inquiétudes.

Est-il indiscrét de demander à Monsieur le Ministre s'il fait suffisamment emploi du pouvoir qu'il a pour influencer la politique de la Forminière dans l'intérêt de l'industrie belge ? La Forminière est une société belge dont le Gouvernement possède 50 % des actions, les autres actions sont en possession de personnes privées, ce qui fait que le Gouvernement est le détenteur le plus important d'actions. Sans l'intervention du Gouvernement, la Forminière ne saurait donc rien faire et il est par conséquent clair que le Ministre a tout le pouvoir d'indiquer à la Forminière la direction la plus avantageuse pour les intérêts de l'industrie diamantaire belge.

H est de la plus grande importance pour le pays d'avoir à ce sujet de la certitude, et cela rendrait plus de confiance dans l'industrie.

La seconde question concerne la vente du brut.

Plusieurs négociants se plaignent que la Forminière accorde des avantages aux uns, là où des autres n'ont pas l'occasion d'acheter.

D'autre part, les négociants craignent que les prix de la Forminière soient trop sujets à variations.

La vente du diamant brut doit se faire sur des bases fixes, sinon il y a des possibilités de provoquer une panique.

Le diamant brut est un produit qui ne s'use ni ne pérît. Il se conserve toujours. Si à certain moment on devait vendre le brut meilleur marché que des marchandises vendues précédemment, tous les diamants en stock et ceux en fabrication perdraient de leur valeur.

Si les négociants ont la certitude que cela n'arrivera pas, ils osent avec plus de sécurité risquer leurs capitaux pour des périodes de longue durée. Si, à certaines époques, il n'y a pas de demande, ils ont la ferme conviction que la demande se produira vite et qu'ils ne doivent pas craindre des pertes s'ils tiennent les marchandises manufacturées en stock.

En période de dépression, on ne devrait pas vendre du brut, cela aurait pour conséquence que les prix ne baîsseraient pas et que la crise qui sévit tellement dans notre métier serait plus vite finie.

Aucune industrie dans le monde n'est aussi sujette au chômage que la nôtre. Parfois, plus de 70 % des ouvriers dans tous le pays se trouvent sans travail.

Afin de venir en aide aux ouvriers pendant ces périodes de crise, et de les conserver ainsi pour notre industrie, il serait facile aux syndicats de brut de faire des réserves de fonds sous la direction des organisations reconnues. Ces réserves pourraient être formées en faisant payer quelques francs de plus par carat ce qui ne ferait de tort à personne vu que tout le monde aurait à se soumettre à cette mesure.

Cela ne ferait pas non plus du tort au con-

sommateur, tous les acheteurs ayant également à payer cette augmentation. Il est sans aucune importance pour l'acheteur d'avoir à payer 2.000 ou 2.010 francs au carat. Au contraire, cela ferait augmenter la valeur des stocks existants et enrichirait les détenteurs de diamants.

L'Alliance universelle des ouvriers diamantaires qui comprend au moins 90 % de tous les ouvriers, a déjà fait des propositions importantes à ce sujet au syndicat de brut, Compagnie *De Beers*, en 1920.

Un des arguments que fit valoir le syndicat pour ne pas accepter ces propositions fut précisément que plusieurs producteurs de brut ne furent pas sous son influence. La *Forminière* était de ce nombre.

Après la Compagnie *De Beers*, c'est la *Forminière* qui est le plus grand producteur, avec sa production de plus de 200.000 carats par an.

Ces deux sociétés ont, sans exagération, la gestion sur plus de 85 % de la production mondiale du diamant.

Ce sera bien l'unique industrie au monde qui possède un tel monopole.

Combien serait-ce facile pour ces sociétés de faire bénéficier également un peu les ouvriers des énormes richesses qu'elles produisent !

Le refus de la part de la *De Beers* d'accepter notre proposition sera pour la grande partie rendu inopérant par suite de son accord avec la *Forminière* s'il est réalisé.

Monsieur le Ministre sait-il qu'il rendra un service inestimable aux ouvriers du monde entier, s'il arrive que par son intermédiaire, ce fonds de chômage soit constitué ?

Egalement notre pays en ressentirait les conséquences heureuses parce que, par suite du chômage énorme, le Fonds de Crise a dû débourser des sommes importantes. Il y a ici, Monsieur le Ministre, une belle occasion pour user de votre influence sur la *Forminière* et sur la *De Beers* pour établir ce fonds international.

Je puis vous assurer, Monsieur le Ministre, que les organisations intéressées vous soutiendraient de toutes leurs forces pour atteindre ce beau but.

Une autre raison pour laquelle le syndicat de brut a rejeté nos propositions est qu'il n'a tenu nullement compte de l'élément ouvrier et qu'il ne l'a jamais fait, mais nous sommes convaincus que si la *Forminière* en fait mention dans son accord avec le syndicat de brut, on pourra atteindre beaucoup dans cet ordre d'idées.

Dans le rapport du Conseil d'Administration de la *Forminière* il est dit que la vente du brut a été rendue difficile par le fait que des quantités énormes de diamants taillés ont été introduites à des prix très bon marché par la Russie, ce qui était de nature à empirer notablement la situation de l'industrie diamantaire.

Cette remarque est très exacte et nous aurions par conséquent bien voulu voir la *Forminière* acheter ces diamants afin, en premier lieu, d'améliorer la situation, et, en deuxième lieu, elle aurait pu réaliser de grands bénéfices.

Dans le même ordre d'idées, je veux vous donner lecture d'un rapport que j'ai fait à propos de cette question :

« Quelques mois après l'armistice, notre industrie connut une période de grande activité, comme nul d'entre nous n'en avait jamais vue. La cause en était que le diamant

avait, pendant la guerre, démontré qu'il constituait un placement de capitaux sûr.

« Pendant que les autres valeurs, de quelque nature que ce soit, avaient donné lieu à des fluctuations, le diamant n'avait fait que haussé, sans disconter.

« Tous les pays en achetaient de grandes provisions, spécialement l'Amérique.

« A cela il faut ajouter que les habitants riches des pays vaincus plaçaient leur argent en diamant, afin de prémunir leurs fortunes d'une perte totale.

« Cette période de prospérité ne dura que quelques mois ; déjà au mois de septembre une première dépression se fit jour, qui néanmoins ne parut pas avoir des conséquences sérieuses. Le travail continuait encore partout, jusqu'à ce qu'en mai 1920 le chômage commença, prenant de suite une envergure inquiétante.

« Le marché du diamant était comme paralysé et personne ne fut à même d'en déterminer les causes.

« Le nombre d'ouvriers diamantaires sans travail dans le monde entier n'a fait qu'augmenter depuis, et à certain moment il atteignit plus de 70 % de la totalité des ouvriers.

« Les patrons qui, en période prospère, avaient gagné des trésors, se voyaient obligés de subir de grosses pertes, le prix des marchandises taillées ayant baissé fortement.

« Petit à petit on sut quelle était la cause de cette baisse. Depuis la première dépression, on avait notamment jeté sur le marché des quantités énormes de taillé ancien (repairs), qui principalement étaient d'origine russe. Ces marchandises amenaient une concurrence fatale contre les bruts originaux.

« Au début, on croyait qu'il ne s'agirait que d'une quantité restreinte, mais petit à petit ces quantités augmentaient tellement que les diamants, qui avaient été manufacturés avant, devaient énormément baisser, ce qui, en effet, arriva.

« La provision de ces « repairs » ne semble pas encore devoir diminuer, au contraire. Dans un entretien que nous eûmes avec un de nos plus importants employeurs, qui avait toujours fait des affaires avec la Russie et qui y a encore des relations avec ses ex-clients, il nous disait que de Russie on lui avait offert de prendre un lot de ces « repairs » d'environ 60.000 carats, à un prix incroyable de bon marché.

« Le Syndicat du brut de Londres avait offert sur ces marchandises 3 Liv. ster., mais l'affaire n'avait pas été faite. Si le patron en question veut prendre ce premier lot, il a la préférence pour d'autres lots qui sont encore en stock.

« Un certain nombre d'ouvriers, en Russie, sont occupés en permanence à extraire les diamants des bijoux ; il ne peut donc être question de la diminution de ces « repairs ».

« Suivant nous, il y a maintenant deux possibilités pour empêcher ces pierres d'inonder nos marchés, ce qui permettrait à notre industrie diamantaire de reprendre son élan.

« D'abord : Tâcher d'obtenir de la Russie qu'elle conserve ses marchandises jusqu'à des temps meilleurs pour notre industrie. Elle éviterait par là d'être obligée de vendre ses diamants à la moitié de la valeur normale.

« A ce qu'il paraît, c'est le délégué russe Krassine qui détient pleins pouvoirs à cet effet.

« Deuxièmement : Si la « Forminière » se rendait acquéreur de ces marchandises pour

les conserver en stock, cette Société réalisera des bénéfices énormes, rendant en même temps un service impayable à l'industrie diamantaire, en général, et à notre pays, en particulier.

« Il y a lieu d'ajouter que la « Forminière », avec ses diamants congolais, a énormément à souffrir par suite de la concurrence de ces « repairs ».

« D'après nous, la *Forminière* a ici un intérêt double.

Nous nous mettons volontiers à la disposition pour amplifier ce rapport, s'il était jugé nécessaire.

Pour finir, je désire encore soumettre une demande à Monsieur le Ministre.

Plusieurs délégations d'ouvriers diamantaires se sont adressées à la *Forminière* ou au Ministre lui-même, afin de lui parler au sujet des intérêts de l'industrie.

La conséquence a été qu'un bureau de vente de diamants du Congo a été établi à Anvers, mais comme je le disais, ce bureau ne répond pas à l'attente qu'en ont les syndicats patronal et ouvrier.

C'est pourquoi je fais un pressant appel à Monsieur le Ministre, pour qu'il veuille ouvrir une enquête qui indiquera s'il n'est pas possible de former une commission d'experts à nommer dans les deux organisations, qui comportent plus de 95 % des intéressés.

Cette commission aurait pour but de procurer des avis d'ordre technique au sujet de l'industrie diamantaire.

En faisant de la sorte, le Ministre rendra un signalé service à l'industrie diamantaire, tant aux patrons qu'aux ouvriers.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Les valeurs diamantifères ont eu des cours assez soutenus pendant tout le mois. Alors que le mois dernier la *De Beers* atteignit rarement 600 francs, le cours le plus bas que nous relevons en juillet est celui du 24 à 616. Le cours le plus haut fut celui du 7 juillet où la *De Beers* s'éleva à 645.

Le cours de la *Jagersfontein* a peu varié. Elle se maintient autour de 140. Cours le plus haut : 146, contre 139, cours le plus bas.

On peut attribuer la hausse de ces valeurs à l'amélioration qui s'est produite dans le commerce et l'industrie du diamant.

Le marché du diamant a donné lieu à des transactions plus importantes et la confiance paraît renaitre un peu. Les diamants taillés trouvent facilement preneurs mais les prix quoiqu'en hausse ne sont pas encore satisfaisants. L'Amérique paraît mieux disposée aux achats.

Il convient cependant de ne pas s'abandonner à un optimisme exagéré. N'oublions pas que la situation internationale est loin d'être éclaircie et qu'un événement politique peut tout remettre en question.

Songeons aussi que dans l'état de misère où sont plongés tant de pays, un seul gros client nous reste : l'Amérique.

Sachons borner nos espérances et contenus-nous pour l'instant de constater la sérieuse amélioration qui se manifeste car cela va incontestablement mieux.

BRITS ET NOUVELLES

On annonce de Johannesburg que M. Harold Scott Harger, le célèbre géologue américain, s'apprête à explorer les cavernes de Huster Caves qui viennent d'être découvertes à 100 milles à l'ouest de Johannesburg.

Ces cavernes, qui constituent 10 milles de galeries souterraines, contiennent des momies d'animaux que l'on croit dater d'un âge excessivement reculé.

On croit qu'une rivière coule au fond des cavernes et, comme au Transvaal, on trouve généralement les gisements de diamants dans le lit d'anciennes rivières souterraines ; on en conclut que la rivière de Koster Caves doit être une rivière à diamants (*Daily Mail*).

* *

Les champs diamantifères de Moseberg se sont révélés de très faible valeur. On n'a trouvé que quelques diamants (*Times*).

Beaucoup de bruit pour rien.

* *

Les ventes de diamants marquent un vif développement. Elles se sont élevées le mois dernier à 600.000 livres sterling, chiffre le plus élevé constaté depuis plusieurs mois.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — La situation s'améliore. On travaille davantage que les mois précédents. Certains petits ateliers ont rouvert, entre autres, l'atelier Jeantet, Boulevard de la République qui compte une quinzaine de places. La maison Juhon-Saintoyant qui ne travaillait que 4 jours par semaine, va revenir, paraît-il, au temps de travail normal. La Coopérative *Le Diamant* a du travail d'avance pour ses chatonniers.

Beaucoup de ceux-ci étant en congé, la Coopérative a adressé un appel à ceux qui voudraient reprendre le métier, sans pourtant rendre cet appel obligatoire, la situation n'étant pas encore assez sûre. Adamas continue à travailler 4 jours par semaine.

D'une façon générale, on peut dire que le travail en 8/8 est abondant. Puisse cette reprise porter bientôt sur les autres séries.

— Nous apprenons avec satisfaction que certains patrons — moins intraitables que ne le laissait supposer la lettre de la Chambre Syndicale patronale — paient à leurs ouvriers le nouveau tarif de petit brillantage. Nous avions donc raison de dire que ce tarif pouvait être accordé et de compter pour l'imposer sur la conscience des ouvriers. Nous dédions cela à certains ouvriers que nous connaissons et qui n'ont pas osé personnellement revendiquer ce tarif auprès de leurs patrons. Que cet exemple leur serve pour l'avenir !

— Une lettre a été adressée par la Chambre syndicale à tous les patrons leur demandant de nous faire savoir quand ils seraient disposés à embaucher des ouvriers — le syndicat pouvant facilement servir d'intermédiaire entre l'offre et la demande. A cette heure, plusieurs réponses nous sont parvenues nous félicitant de l'initiative prise, regrettant de ne pas avoir la possibilité d'em-

baucher actuellement et nous assurant de nous faire part, le cas échéant, de cette possibilité.

— Certaines sections, et même certains ateliers de Saint-Claude sont encore en possession des listes de pétition en faveur de la journée de huit heures. Nous demandons instamment aux camarades de nous retourner ces listes sans retard.

Au moment où les adversaires de la journée de huit heures prennent partout l'offensive, il importe que le peuple ouvrier affirme sa volonté de maintenir cette réforme. Pour cela il faut qu'un grand nombre de signatures soient recueillies.

Pour les camarades qui n'auraient pas été touchés, demander des listes à la Permanence.

Lyon. — Les démarches faites par la Chambre Syndicale des fabricants bijoutiers de Lyon pour l'installation à Lyon d'une Commission douanière ont abouti. Depuis le 1^{er} juillet, cette Commission fonctionne.

Voilà qui n'est pas fait pour donner de la force aux tentatives faites par les divers groupements intéressés de Saint-Claude et de la région pour la disparition de ces commissions.

P. D.

Note du Permanent. — On peut, sans contradiction, demander l'abolition des Commissions douanières qui apportent, malgré leur bon fonctionnement, certaines entraves à l'industrie, et reconnaître que, tant que ces Commissions existent, il y a avantage, pour un centre diamantaire, à ce que l'une de ces Commissions soit installée dans ce centre ou à proximité.

Foncine-le-Haut. — Les ouvriers de l'atelier Emile Dalloz sont toujours en dehors de l'organisation syndicale. Un petit nombre seulement travaille en ce moment, les uns manquant de travail, les autres occupés aux travaux de fenaison.

Une réunion sera faite en temps opportun par le secrétaire de section où ces camarades décideront de leur attitude.

Paris. — Situation légèrement améliorée. Au début du mois, la maison Asscher avait proposé à ses ouvriers facturant le petit brillant et le 8/8, de travailler aux pièces avec garantie de salaires minimum ; après entrevue des patrons et d'une délégation syndicale, il a été décidé d'un commun accord, de faire un nouvel essai de travail à la semaine pendant un mois, à la suite duquel une nouvelle entrevue aura lieu pour examiner à nouveau la situation. De toute façon les ouvriers en fantaisie et en gros brillants restent à la semaine. Un peu d'embauche s'est faite dans la maison et va probablement continuer. Le syndicat étudie actuellement la possibilité d'un redressement de salaires dans une autre maison de Paris. G. B.

Thoiry. — La situation est meilleure que le mois dernier, surtout à la Coopérative. Cette dernière a encore du travail pour le mois d'août mais le personnel est restreint : 25 ouvriers.

Ailleurs, toujours même situation. Il n'est guère facile de savoir quel tarif est appliqué chez Genolin, Masson et Donnet.

Quelques ouvriers en retard de leurs cotisations ont été invités par le Comité à se mettre à jour au plus tôt. A. L.

Felletin. — Situation identique. On travaille un peu mais le brut est mauvais.

Nemours. — Situation stationnaire ; pas de chômage. A la Coopérative, on a chômé quelques jours par suite du retard dans la réception des lots retenus en douane.

* *

AMÉRIQUE

La situation s'améliore. Après la semaine de vacances, qui commencera à partir du 3 août, on prévoit qu'au moins 70% des ouvriers se mettront au travail.

* *

BELGIQUE & HOLLANDE

La situation s'améliore de jour en jour. Le nombre des chômeurs diminue chaque semaine, un peu moins vite toutefois.

Aux dernières nouvelles reçues, il était à Anvers de 817 pour la première semaine de juillet. Partout les salaires sont maintenant réglés à raison du salaire de base majoré de 20%.

Pendant la même semaine, à Amsterdam, pour la première fois depuis longtemps, le nombre des ouvriers occupés fut supérieur à celui des chômeurs.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment les camarades secrétaires d'organisation de nous envoyer pour le 25 au plus tard, des renseignements concernant la situation dans leur centre. Cela est indispensable pour la parution régulière du bulletin. Pour rendre le journal intéressant, pour avoir une idée d'ensemble de l'état du métier, il est nécessaire que la vie de tous les centres y soit relatée.

Statistique des Syndiqués des Ouvriers occupés et des Chômeurs

AMSTERDAM

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 11 au 18 juin	3.538	3.976
DU 19 au 25 juin	3.595	3.902
DU 26 juin au 2 juillet	3.806	3.776
DU 3 au 10 juillet	3.896	3.668
DU 10 au 16 juillet	3.865	3.611

ANVERS

	Syndiqués	Chômeurs
DU 5 au 11 juin	9.538	1.130
DU 12 au 18 juin	9.565	1.025
DU 19 au 25 juin	9.567	997
DU 26 juin au 2 juillet		910

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam à la date du 21 juillet 1922 donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 21 juillet)
Boort	le carat	9.20 42.27
Débris de cliveurs	—	7.36 33.81
Eclats	—	3.68 16.90
Poudre pure	—	3.68 16.90

Comme on peut le voir en comparant ces prix à ceux du mois dernier, les cours sont restés les mêmes. L'augmentation que l'on constate est due au change, la dépréciation de notre franc s'étant encore accentuée pendant le mois.

BIJOUTERIE - ORFÈVRERIE - HORLOGERIE

CHRONIQUE FÉDÉRALE

Comité Confédéral National des 3 et 4 Juillet 1922

Compte-rendu du Secrétaire Fédéral

Appelé par le Bureau Confédéral à assister au C. C. N. les 3 et 4 juillet, j'ai suivi attentivement les travaux de ce Comité dont voici un résumé aussi succinct que possible et que tous nous devons connaître pour pouvoir suivre et contrôler le travail de notre C. G. T.

Les travaux se sont ouverts par le vote d'un ordre du jour demandant l'amnistie pour tous les condamnés pour délits politiques, les Marins de la Mer Noire, les condamnés politiques russes, etc.

Puis Jouhaux, au nom du Comité, a rappelé le bon souvenir de notre ancien camarade Griffuhelles, un des premiers secrétaires de la C. G. T.

Trois commissions ont été nommées :

1^o Pour contrôler les feuilles de pétition des 8 heures et le recollement général des signatures ;

2^o Pour le contrôle des effectifs de la C. G. T. ;

3^o Pour l'établissement de la situation financière.

Puis Oulgues, de l'Internationale Syndicale est venu demander l'appui de la C. G. T. pour combattre la réaction qui se manifeste dans tous les pays, notamment en Allemagne.

Pendant que les commissions travaillent, Jouhaux, dans un admirable exposé, nous dépeint la situation internationale, mais auparavant situe la situation de la C. G. T. au lendemain du Congrès des dissidents de St-Etienne. Son exposé sur les relations de l'Internationale et du Bureau International du Travail de Genève fut salué par de nombreux applaudissements et la collaboration entre ces deux organismes adopté à l'unanimité.

Après une intervention de Bourderon, notre ami David dit notre satisfaction à tous des diverses déclarations fournies.

Dans la discussion qui suivit, Combes, des P. T. T., indiqua sommairement les grandes lignes d'une propagande générale et divers orateurs indiquèrent les besoins de propagande pour des cas particuliers notamment : Dans les rapports avec les partis politiques pour dire que la C. G. T. affirme sa complète liberté ; sur l'emploi de la main-d'œuvre étrangère qui, dans nos luttes, fait trop souvent pencher la balance du mauvais côté ; sur le meilleur emploi des propagandistes de la C. G. T., etc...

Jouhaux rappela qu'il avait exposé antérieurement une autre méthode que celle de Combes, tendant à la formation des militants syndicalistes pour la vulgarisation des réformes sociales demandées par la C. G. T. Les secrétaires de Fédération ont eux, une besogne de propagande professionnelle. Il nous causa d'un Congrès Mondial pour la Paix qui serait organisé par l'Internationale d'Amsterdam en décembre prochain et les conditions dans lesquelles seront admises les organisations susceptibles d'y participer.

La deuxième journée vit reprendre cette discussion de la situation nationale et internationale qui se termina rapidement par la nomination d'une Commission chargée de présenter la résolution que l'on trouvera plus loin.

La situation particulière de quelques rares Unions, fut renvoyé à cette Commission.

Le rapporteur de la Commission des 8 heures fait connaître que la pétition a recueilli un million de signatures. Que le pétitionnement doit être continué une quinzaine de jours au moins, ce qui est adopté.

Divers camarades dont les délégués des Marins, des services de santé, etc., indiquent leur situation particulière vis-à-vis des huit heures, ce qui amène Jouhaux à préciser la nature de l'action de défense des huit heures par un mouvement méthodique à longue échéance, jusqu'à la grève générale si cela est nécessaire.

A la séance de l'après-midi, on discuta du prochain Congrès Confédéral et du projet de changement de statuts à y présenter. A retenir dans ces propositions, la situation nouvelle des Unions interdépartementales. Le droit de décision de grève réservé aux Fédérations et les rapports entre les Unions Départementales et la C. G. T., ainsi que les propositions sur le mode de vote dans les Congrès confédéraux.

La situation financière de la C. G. T. vient alors en discussion. Très écouté, le rapporteur en fixe l'état présent, se soldant par un avoir suffisant pour ses besoins. Celle du journal *Le Peuple* amène une discussion pour et contre la parution du *Peuple*.

Malgré les difficultés qu'elle entraîne momentanément, les délégués, après explications de part et d'autre, votent la continuation du journal des syndiqués jusqu'au prochain Congrès confédéral qui, seul, a qualité pour ordonner la disparition de l'organe syndicaliste. Je vote pour la continuation du journal dans l'espérance certaine de voir s'améliorer rapidement sa situation. Que les camarades de nos petits centres n'hésitent pas à s'unir pour prendre à frais commun un abonnement à leur journal. C'est le seul moyen de se tenir entièrement au courant du mouvement quotidien du syndicalisme. Le vote a donné Pour le journal 96 voix, Contre 4.

Dans la séance de nuit qui suivit, la Commission de Travail et des méthodes Cégétistes dépose son rapport et fait voter la motion ci-dessous :

Après intervention de divers camarades, Dumoulin nous dit :

« Dénoncez les voleurs, sus aux mercantilistes. Vibrez, soyez à hauteur de cette situation, surmontez la dépression morale, clamez partout votre colère contre le mercantilisme, les décrets ministériels et les fauteurs de la vie chère ».

Le C. C. N., sans en fixer la date et sur l'intervention de Jouhaux, pense qu'un Congrès confédéral sera nécessaire d'ici le printemps prochain.

Voici un résumé des trois motions adoptées. Que chacun de nous les pèse et en fasse son profit.

Pour la défense des huit heures

Le Comité constate que le pétitionnement a déjà réuni plus d'un million de signatures et donne mandat à la C. A. de la C. G. T.

1^o De transmettre ce premier résultat aux Commissions parlementaires compétentes ;

2^o De poursuivre et d'intensifier la campagne pour le maintien des 8 heures par tous les moyens en son pouvoir, pour dresser la classe ouvrière dans une ultime résistance contre les réacteurs sociaux.

Contre la Réaction Mondiale

Pour la Paix — Contre la Guerre

Le C. C. N., attentif aux événements se déroulant dans les différents pays : Pratique des assassinats politiques, menées réactionnaires et à tendances monarchiques, folie persistante des armements militaires, politique économique impérialiste du pétrole, nationalisme économique, tous ces faits attestent le caractère mondial de la réaction capitaliste et indiquent hautement que l'heure est venue pour le prolétariat, pour les pacifistes, de conjurer le péril de la guerre. La C. G. T. devra donc participer au Congrès mondial de la Paix. A bas la réaction mondiale ! A bas la guerre !

L'Action Nationale de la C. G. T.

Le C. C. N. reconnaît que pour assurer l'action de la C. G. T., il faut fixer une méthode de travail et déterminer le rôle afférent à chacun des organismes constituant la C.G.T.

Tenant compte de cette nécessité d'ordonner le travail, le C. C. N. rappelle que les questions d'ordre corporatif intéressant la classe ouvrière et qui varient suivant les professions et les spécialités, doivent être résolues par les Fédérations et les Syndicats.

Les Unions Départementales ne peuvent qu'en faciliter l'application, la diffusion. Celles-ci ont à s'intéresser aux intérêts et revendications d'ordre local et départemental intéressant directement la vie des travailleurs. Parmi les revendications générales : Journée de huit heures, Impôts sur les salaires, Assurances sociales, Vie chère, Main-d'œuvre étrangère, Loi, et relèvent du domaine confédéral et chacun des organismes reçoit les directives à suivre.

Le C. C. N. préconise l'organisation par régions, de réunions de militants appartenant aux conseils syndicaux et où les délégués confédéraux apporteront toutes explications utiles sur l'action confédérale.

En somme bon travail qui fait bien augurer de l'avenir quels que soient les nuages et les difficultés de l'heure présente.

TRIVERY.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Communication

Dans une lettre du 26 juin 1922, le B. I. T. nous adresse trois brochures concernant :

1^o Les résultats d'une enquête sur la durée du travail en Allemagne, enquête faite sur l'ordre du Gouvernement Hollandais dont on

ne peut mettre en cause la partialité dans la circonstance.

De cette enquête, retenons les chiffres ci-dessous :

L'ordonnance diminuant les heures de travail, date du 23 novembre 1918. Elle fixe la journée de travail à 8 heures, soit 48 heures par semaine ; 45 heures chez les tailleurs de verre.

Les imprimeurs, lithographes, relieurs, 48 heures d'après contrat, 46 heures dans plusieurs villes. Dans l'industrie chimique (travail continu) journée de 8 heures par plusieurs équipes.

Dans le bois, 46 h., 47 h. et 48 heures. Pianos 46 heures. Brosse, pinceaux, crayons 46 h., 47 h. et 48 heures. Vêtement 48 heures et 46 heures en quelques endroits. Tanneries 48 heures, chaussures 47 heures, gants, maroquinerie, caoutchouc, 48 heures.

Métallurgie, convention générale pour le pays tout entier, 48 heures, à moins d'une convention d'une durée moindre : 46 h. 1/2 à Berlin, 46 heures en Saxe, et Bavière, 48 h. dans les chantiers navals et en pays rhénans et la Rhur, 45 heures à Nuremberg dans les grandes usines de machines.

Textile 46 heures par contrat collectif général, 48 heures pour quelques régions. Dans les sucreries on a donné pour la dernière fois l'autorisation de travailler continuellement à deux équipes 12 heures par jour. Cette année, ce fait ne se reproduira pas. Il y aura trois équipes de 8 heures.

Pour les Boulanger, le travail est interdit entre dix heures du soir et six heures du matin. Une heure de dérogation le dimanche entre six et dix heures pour préparer les le-vains.

D'une façon générale les dérogations n'existent pas. Lorsqu'elles sont accordées, elles sont très courtes.

Devant les accusations portées par la presse réactionnaire sur l'*"inutilité et les avatars des ententes internationales"*, et plus particulièrement contre le B. I. T. dont on souhaite la faillite — O Bazile, comme on te reconnaît dans tes insinuations cauteleuses — devant ces accusations, opposons encore quelques chiffres.

38 ratifications, 84 lois, 117 projets de loi : Voilà le travail produit ou en préparation sur les matières suivantes :

Emploi du phosphore, travail de nuit des femmes et enfants, chômage, travail des femmes avant et après l'accouchement, heures de travail, âge minimum de l'admission des enfants aux travaux industriels, Loi des huit heures, hygiène et sécurité du travail, placement et assurance, chômage obligatoire, apprentissage, contribution de l'Etat aux caisses de chômage, inspection du travail, réciprocité des droits des travailleurs dans les différents pays, saturnisme (emploi des arsenics et oxydes de plomb), maladie du charbon, émigration, Immigration, emploi des ouvriers agricoles étrangers. La conférence du travail maritime de Gênes a réglé ce travail, ratifié, appliqué, recommandé ou projeté dans toutes les nations.

Devant de tels résultats peut-on nier l'utilité du B. I. T.? Que le patronat de droit divin — et chacun de nous sait apprécier l'absolutisme des maîtres de notre industrie, qui est bien celle où l'on compte le moins (pour ne pas dire aucun) de contrat collectif. — que ce patronat autocrate et réactionnaire voit s'élever devant lui et en ait crainte, une législation ouvrière internationale et essaie de

la ruiner par avance, de la discréder dans l'esprit des travailleurs appelés à en bénéficier, oui ! lui est dans son rôle. Mais nous camarades, en agissant de même, sommes-nous dans le nôtre ? Ah oui, demain la Révolution, demain on rase gratis aussi chez tous les barbiers de France et de Navarre !

Congrès extraordinaire de la Fédération Nationale Ouvrière de la Bijouterie, Orfèvrerie, Horlogerie

Tenu à LYON le 2 avril, à la Bourse du Travail

(SUITE ET FIN)

Au début de la séance de l'après-midi, le camarade Vivier, secrétaire de l'Union Départementale du Rhône, salue les délégués de tous les syndicats. La scission des Unitaires dit-il, a fait perdre aux travailleurs le bénéfice et les résultats de combien de souffrances, de journées de prison et de misère.

Il a fait naître ce qu'il y a de plus odieux, la méfiance, la suspicion, envers des hommes qui se sont toujours dévoués pour la classe ouvrière et cela, juste au moment où le patronat très organisé et tout puissant fait, dans le monde entier, pression sur les gouvernements pour détruire la journée de huit heures. Il souhaite que tous les militants s'instruisent sur toutes les questions politiques et économiques. Par l'étude, ils élèveront leur mentalité et celle de la classe ouvrière.

David dit qu'ayant été délégué au Congrès Fédéral de mai 1921, il avait fait son possible pour aider à la réorganisation de la Fédération. La question de tendance était réservée et devait rester ainsi jusqu'au prochain Congrès. Son syndicat, en ralliant notre Fédération, a renoncé à de gros avantages comme secours, mais il ne regrette pas ces sacrifices. David estime que les organisations doivent se grouper nationalement puis internationalement, c'est la seule voie pratique pour arriver à de bons résultats.

Bornet déclare être venu au Congrès à titre auditif. Il regrette que le camarade Son ait rejoint la C. G. T. U., chose qui ne pouvait être décidée que par le vote d'un Congrès fédéral. Il ne reconnaît pas le Congrès de Lyon qu'il qualifie de dissident. Il pense que sans un entêtement égal des deux côtés, une entente aurait pu se faire et une scission aurait pu être évitée. Le Syndicat diamantaire de Paris restera autonome, neutre, espérant une réconciliation, car agiter une question de tendance serait amener la dislocation de son organisation. Si la division subsiste, son Syndicat pourrait demander son affiliation à la Fédération Suisse. Jusqu'à ce jour, le Syndicat pense rester un trait-d'union qui bientôt disparaîtra pour réunir les deux tendances et créer réellement l'Unité.

Trivery n'est pas satisfait des déclarations de Bornet. Il aurait voulu que celui-ci indique les mesures à prendre en face de la situation créée par Son, situation que Bornet reproche à Son et qui plaçait notre Fédération hors de la C. G. T. Il ne voit pas bien les concessions qu'il y avait lieu de faire en réponse aux manœuvres politiciennes des minoritaires qui, eux, n'avaient pas envie d'en faire. Trivery assure au camarade Bornet que sa position d'autonomie et de trait d'union portera un grand préjudice aux organisations et en général à toute la Fédération de la Bijouterie.

David dit que les diamantaires de Paris

veulent se rallier à une Fédération Suisse, il rappelle les efforts qu'il a faits pour faire entrer son syndicat dans la Fédération de la Bijouterie au Congrès de mai. Il comprend que la question des tendances pourrait amener notre Fédération dans une situation difficile. Aussi il a envisagé la fusion avec les Métaux.

Les directives de Son, la conduite du Bureau Fédéral au sujet du Congrès Unitaire amenèrent David à réunir son syndicat qui le chargea de demander des explications au Secrétaire fédéral. Il échangea une correspondance avec les syndicats hostiles à la politique de Son et qui ne reconnaissent plus au Bureau fédéral la qualité de parler au nom de la Fédération.

Les Syndicats de St-Claude et Marseille considérant que la majorité des Syndicats de la Fédération veulent rester à la C. G. T., décident d'organiser ce Congrès que je déclare être régulier. David souligne que Son n'a pas rempli le mandat qui lui avait été confié.

Tillou, des diamantaires de Paris, constate le manque d'esprit d'apaisement des deux côtés. Cela cause le plus grand tort à la classe ouvrière qui a devant elle le patronat bien résolu et organisé qui attend le moment propice pour reprendre les quelques conquêtes que la classe ouvrière avait acquises au prix de tant de luttes.

Des deux côtés, rien n'a été fait pour éviter une scission qui coupe en deux le mouvement ouvrier et les forces de notre Fédération déjà si entamée par le chômage. Il comprend qu'un mot d'ordre a été donné pour organiser ce Congrès ; il s'appuie sur quelques paroles contenues dans diverses lettres. En conséquence, dans l'intérêt de son syndicat il restera neutre et se ralliera à l'Alliance Diamantaire si l'unité ne peut se faire dans notre Fédération.

Danrez dit que les syndicats de St-Claude se sont placés au-dessus des questions de tendances pour juger sans parti pris la question morale et déclare celle-ci au-dessus de tout.

Danrez s'est trouvé devant un fait accompli, une scission, la Fédération a été placée hors de la C. G. T. parce que le Bureau Fédéral ne s'est pas conformé aux règlements fédéraux et confédéraux. Il y a eu un coup de force contre la volonté de la majorité de la Fédération. Il y a violation des décisions d'un Congrès. Il n'entend et ne veut reconnaître que ce qui est statutaire. Quant au mot d'ordre dont Tillou a parlé il n'y en a pas eu. Dans les correspondances échangées entre divers syndicats, il y a eu des phrases qui entrent bien dans les conceptions de certains secrétaires ont été reproduites textuellement. Ce qui a pu faire supposer à faux qu'un ordre avait été donné.

Danrez est plus convaincu que jamais qu'il était de l'intérêt des travailleurs de la Bijouterie et similaires que la fusion avec les Métaux se fasse, car notre Fédération, bien chétive avant le Congrès de Paris, le sera encore plus aujourd'hui partagée en deux. Il invite le nouveau Bureau fédéral à mettre à l'étude cette proposition qui sera soumise à l'approbation de la majorité de la Fédération soit par un référendum ou bien à un Congrès.

Bonamy, délégué des diamantaires de Nemours, déclare que son Syndicat est resté neutre au sujet des tendances et qu'il n'a pas pris de timbres à la C. G. T. U. Il se déclare majoritaire et regrette la scission dans notre Fédération.

Tillou et Bornet se retirent au moment du vote malgré les observations de Danrez. Ils déclarent y être tenus par leur mandat.

Danrez demande qu'on réclame à Son le remboursement des sommes versées par les syndicats majoritaires. Il pense qu'un syndicaliste digne de ce nom ne se refusera pas à cette proposition pleine de justice et de bon sens.

David fait connaître que la situation financière de son syndicat obligeait celui-ci à tenir compte des 100 francs par mois que lui versait la Fédération et les faisait entrer en compte dans le montant attribué au traitement du permanent. David demande si cette somme sera maintenue.

Danrez dit que la situation de son centre n'est pas meilleure et que la Fédération ne peut pas s'engager à continuer à verser la même somme au syndicat des Horlogers de Besançon car cela pourrait amener des syndicats à faire des demandes analogues mais, vu la situation particulière du groupement des horlogers, la Fédération pourra accorder une somme à titre exceptionnel.

Le Congrès ne fait pas d'observation à ce sujet.

Girard, délégué de Marseille, déclare sur mandat formel de son syndicat, que le bureau fédéral d'aujourd'hui est le seul statutaire, les minoritaires s'étant exclus de notre Fédération. Il doit donc rentrer en possession des sommes détenues par l'ancien trésorier fédéral ; cette rentrée de fonds doit être obtenue même par les voies judiciaires.

Trivery demande que l'on fasse seulement une opposition par voie d'huijssier.

Le Président met aux voix la proposition Danrez qui est adoptée à mains levées.

A l'unanimité le camarade Trivery est nommé Secrétaire fédéral.

Lyon est choisi comme siège fédéral et désignera le Trésorier et le Conseil fédéral.

Le Président déclare les travaux du Congrès terminés.

H. GIRARD.

DANS L'INTERNATIONALE SYNDICALE

Le numéro 3 de la revue « *Le Mouvement syndical international* », organe de la Fédération syndicale internationale qui nous parvient, nous apporte de bonnes indications pour la défense des huit heures et une ample matière pour notre éducation internationale trop négligée par beaucoup de nos camarades ouvriers pour qui les faits internationaux, congrès, conférences, enquêtes et mouvements, comptent peu ou pas du tout.

Pourtant, il conviendrait, car la nécessité de penser internationalement se fera de plus en plus sentir, que les uns et les autres, sans trop nous appesantir dans le détail, nous eussions de loin en loin des jalons de repère, ne fut-ce que pour marquer l'en-avant du progrès social qui se poursuit dans ce cadre.

J'ajoute que la nécessité en sera de plus grande car le chaos européen nécessitera de plus en plus lui aussi des mesures générales, une législation internationale, une action plus ample qui dépasse les frontières politiques ou douanières. Il faut nous préparer à cette action internationale de laquelle le travail a beaucoup à espérer, mais aussi beaucoup, pour ne pas dire tout, à faire.

Ou'on excuse ce nécessaire préambule et

voyons donc un peu ce que nous apporte « *Le Mouvement syndical international* »

Notre camarade Oudegeest y donne un compte-rendu du congrès de Rome (avril 1922) et note que si celui de 1919, à Amsterdam, où l'unité de pensée et d'opinion était loin d'être parfaite, celui de Rome offrit l'image d'une unité et d'une collaboration aussi belle qu'on puisse imaginer. Ceci est bon à constater lorsqu'on relit les phases heurtées et la confusion trop longue où s'attarda de 1900 à la guerre la fondation définitive de l'Internationale Syndicale. Ceci est bon à retenir aussi lorsqu'il ajoute : « Nous constatons que la conférence des gouvernements à Gênes a abouti à un échec pitoyable portant en lui les germes d'un nouvel éloignement entre les peuples ». Il faut le regretter et constater le fait et il est peu probable que cet accord se réalise à La Haye.

En refusant la demande de participation des représentants de 24 millions de syndiqués, le délégué du gouvernement français, Colrat, a dû avouer que sans les ouvriers la reconstruction de l'Europe était impossible, mais fit ensuite le silence sur les propositions ouvrières. Encore quelques années de travail, camarades, et il n'en sera plus ainsi avec messieurs les financiers, économistes et politiciens qui constituaient la Commission de Gênes.

La Fédération Internationale veut participer à la collaboration entre les peuples. Bureau International du Travail, Commission du Désarmement, Société des Nations ; autant de champs d'action pour ses représentants.

Mais si nous n'y étions appelé que pour y faire le jeu des gouvernements, il se pourrait que nous fussions obligés de modifier notre attitude. Assez de menaces, assez de coups portés aux huit heures, et aux quelques autres réformes arrachées si péniblement. Ce n'est pas par une réaction désespérant le monde du travail que l'on suggérera l'enthousiasme ouvrier pour cette besogne de titans qui s'appelle la reconstruction européenne. 4 résolutions, 2 manifestes sont sortis des délibérations du congrès de Rome.

Résolution sur la reconstruction de l'Europe. — La crise actuelle fait ressortir les fautes d'après-guerre : Nationalisme, Impérialisme économique, ignorance de la solidarité internationale, spéculation, anarchie de la production, emprise du grand capitalisme sur l'économie mondiale : pétrole, fer, etc. etc.

Dix millions de salariés sans emploi et sans pain.

Déséquilibre qui enchaîne les nations sur la pente de la misère. Le remède : Coopération de tous les peuples sans en excepter aucun. Unification des changes. Répartition des matières premières. Annulation des prêts de guerre. Emprunt international organisé, contrôlé et géré par la Société des Nations. Réparation des ruines de guerre par tous les peuples sous la même direction et gestion. Soustraction aux profits et intérêts privés des matières indispensables à l'industrie, au commerce, à l'agriculture. Intensification de ces productions.

Résolution concernant la guerre et le militarisme. — Les 107 délégués des centrales de 19 nations comprenant 24 millions de syndiqués déclarent : « que la lutte contre le militarisme et la guerre et pour la paix du monde, basée sur la fraternisation des peuples est une des principales tâches du mouvement syndical adoptant le programme du renversement du système capitaliste. »

« Qu'il est surtout de son devoir de lutter contre tout nationalisme politique et économique et contre la conclusion ou le maintien d'alliances ou compromis pouvant conduire à des actions militaires concentrées. C'est le devoir des travailleurs de contrecarrer toute guerre et d'en prévenir l'éclatement par l'exécution d'une grève générale internationale. »

Résolution sur la réaction mondiale. — Le Congrès examinant la situation faite aux travailleurs par les puissances capitalistes et gouvernementales du monde entier :

Constate que les engagements pris envers la classe ouvrière n'ont pas été tenus ; qu'au contraire, les quelques conquêtes réalisées par les prolétaires sont aujourd'hui menacées par le patronat international s'attaquant surtout à la journée de huit heures, aux salaires, à la législation sociale et aux conventions internationales.

Il élève sa protestation contre la dictature militaire, le fascisme, les condamnations et emprisonnements arbitraires pratiqués dans les différents pays.

Il fait appel aux travailleurs de tous les pays, particulièrement aux travailleurs de Russie, d'Amérique et de la lointaine Asie pour qu'ils rejoignent le front unique du prolétariat mondial.

Le mot d'ordre doit être : Défense des huit heures ; défense des salaires ; défense des améliorations et des libertés conquises.

Résolution pour l'organisation des travailleuses. — Le Congrès juge qu'il est nécessaire que les syndicats de tous les pays donnent toute leur attention à l'organisation de la main-d'œuvre féminine. L'ouvrière non organisée constitue un danger pour les conditions de travail de la masse entière. Il juge l'organisation commune des femmes et des hommes comme étant la forme la plus efficace que puisse revêtir les syndicats.

Nous ne pouvons insérer, à notre grand regret, les deux manifestes contre le militarisme et aux ouvriers de tous pays. Que nos camarades fassent le nécessaire pour se les procurer ou le lisent à leur siège syndical. Nous tenons la brochure du mouvement syndical international à la disposition des organisations contre le remboursement des frais de poste aller et retour.

Fédération Nationale Ouvrière de la Bijouterie, Orfèvrerie, Horlogerie

Comité Fédéral du 22 Juillet 1922

La séance est ouverte à 15 h. 15.

Présents : Defougères, Saniel, Laguin, Brachet, Tochon, Verdollet, Berthe Joly, Deplace, Laffau, Trivery.

Délégué à l'ordre : Berthe Joly.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté après lecture.

Correspondance. — Circulaires n°s 21 et 25 de la C. G. T. Convocation du secrétaire fédéral au C. C. N. des 3 et 4 juillet et Discipline syndicale.

Reçu l'abonnement fédéral au journal *Le Peuple*.

Lettre du permanent des diamantaires français, relative à son entrée en relations, envoi du Bulletin et demande de renseignements pour la fusion.

Du même. — Lettre commentant la fusion et les possibilités de vie fédérale, la création

d'une caisse fédérale de secours et le décret des 8 heures.

Du même. — Deux lettres relatives au Bulletin (forme, prix et parution) des diamantaires de St-Claude. Trois lettres pour demander et échange de timbres et avis de décision pour les 8 heures.

Des bijoutiers de Marseille. — Réponse pour les 8 heures, la fusion, état très défavorable du travail et demandant aux organisations fédérées de conserver intimement leurs rapports avec la Fédération et d'opposer la semaine de 44 heures aux demandes patronales de dérogations.

Des Horlogers de Besançon. — Trois lettres : Réponse pour les 8 heures, fournissant les nombreux contrats passés à cet effet, cela sans dérogations. Renseignements pour le Bulletin et demandant cartes et timbres fédéraux.

Des lapidaires de St-Claude. — Promettant réponses aux circulaires et demandant des timbres.

Des diamantaires de Felletin. — Réponse pour les 8 heures et demandant des timbres.

Du M. D. G. — Lettre pour transfert de notre compte à la Banque Coopérative.

Lettre du camarade Defougères informant qu'une Commission des diamants fonctionnera sous peu à Lyon.

Du Bureau International du Travail. — Lettre d'envoi de trois brochures et en demandant un résumé dans le Bulletin.

Reçu : le Mouvement syndical international d'Amsterdam. *Vox du Peuple* de juin et journaux mensuels de plusieurs Fédérations.

Ouverture d'un compte chèque postal. — *Avis aux Trésoriers et Secrétaires.* — Un compte chèque postal n° 118-16 est ouvert au nom du Secrétaire. Faire les versements au nom de Trivery, compte 118-16 Lyon. Economie de temps et d'argent.

Décret des 8 heures. — Cette question soulève une longue discussion. Après examen des réponses faites et de l'opportunité du décret, le Comité Fédéral est d'avis de prendre la responsabilité d'une décision (avis unanime). Trois de ses membres : Defougères, Tochon-Verdollet et Trivery, élaboreront la réponse à faire au Ministre. Cette réponse enregistrera la volonté unanime des organisations de rejeter toutes les dérogations et d'obtenir le décret des 8 heures.

Comité Confédéral National. — Le Secrétaire fédéral en fait un compte-rendu qui est approuvé.

Fusion. — Il fait part de son entrevue avec les S. S. des Métaux et indique leur avis : crainte de voir se disloquer notre Fédération qui forme actuellement un tout bien complet sans pouvoir affirmer par avance que tous ses syndicats seront admis, par les Métaux. Une lettre confirmera cette façon de voir.

Propagande. — Le Secrétaire fédéral informe qu'il a distribué aux organisations 100 brochures sur les assurances sociales. (Coût : 7 francs). Le Comité Fédéral approuve.

Il donne quelques renseignements sur l'essai de prise de contact avec différents centres par le canal des Unions Départementales.

Defougères demande que la situation de Tarbes soit examinée. Laguin fait une observation identique pour Bordeaux.

Le Secrétaire fédérale indique qu'il a cru bon de donner suite à la demande du B. I. T. cité plus haut. Si cet essai, fait en conformité

avec la décision du C. C. N. donnant mandat au Bureau Confédéral de continuer ses rapports avec ce Bureau (avis unanime) ne satisfait pas les camarades, le prochain Comité Fédéral en arrêtera la publication.

Situation Fédérale. — Plusieurs membres disent leurs vues sur la situation qui, quoique garantie et suffisamment assise, ne reste défavorable qu'au point de vue recrutement, lequel est presque impossible vu l'état du travail.

La séance est levée à 18 h. 40.

TRIVERY.

ETAT DU TRAVAIL

En cette fin de juillet, période habituelle de morte saison, il est assez difficile de se rendre un compte exact du mouvement du travail.

La plupart de nos camarades ont pris ou reçu des vacances très involontairement, les ponts se sont succédés et l'instabilité des changes entraînant la fluctuation des prix de l'or et autres matières premières, ce qui n'incite guère à faire faire un peu d'avance, bien peu de nos camarades ont fait la semaine complète ce dernier mois de juin-juillet.

Les organes patronaux mentionnent le marasme de la vente et rejettent sur les emprunts faits à jet continu, cette pénurie des affaires. La continuation de liquidation en douce de l'affreuse camelote produite dans l'échauffement du lendemain de la guerre gène aussi la reprise. Une hausse de l'or atteignant les anciens prix de 19 et 20 aurait le résultat heureux d'envoyer à la fonte toute cette quantité de travail mal fichu ce qui débarrasserait d'autant le marché.

On entend de différents côtés quelques promesses de reprise pour septembre. Ne nous emballons pas. Peut-être veut-on dire par là que l'on travaillera quelques heures de plus ou que l'on aura du travail en plus grande quantité.

N'espérons d'aucune façon voir un surcroît de travail tomber du ciel. Il y a trop de raisons opposées pour cela. Ce n'est pas dans l'appauvrissement général où nous nous enlissons peu à peu que nous pouvons trouver l'espérance de voir marcher à nouveau d'une façon normale notre industrie.

Nous aurons beaucoup de peine, même en nous efforçant de maintenir les 8 h. ou une journée moindre, (ce qui devrait être la règle 40 heures assurant mieux du travail à un métier encombré de main d'œuvre occasionnelle) à conserver ce minimum d'activité et d'existence.

Voici ce que dit de la situation parisienne un journal très réactionnaire, de Lyon, le même qui, il y a un an et demi, nous accusait de ruiner le métier par nos hauts salaires!!!

Il ne faudrait pas que nos camarades croient que c'est simplement par souci d'information que cet article a paru. Non, la presse vénale est très souvent payée pour se taire.

Dans la circonstance cet article sert la campagne en faveur de la disparition de la taxe de luxe combattue par tous les organes patronaux. Si nos patrons savent très bien apitoyer le public sur le marasme des affaires, ils savent aussi bien ne payer au fisc que ce qui ne peut se dissimuler. Et ce qu'ils ne payent pas on saura bien le faire payer au consommateur sous la forme d'impostes indirects.

Le chômage dans la Bijouterie

Paris, 26 juillet.

Les travailleurs du bijou, qui groupent de 25 à 40 spécialités : ciseleurs, sertisseurs, plâneurs, repousseurs, finisseurs, etc., au total 12.000 ouvriers rien que pour la région parisienne, subissent depuis plusieurs mois un chômage sans précédent dans les annales de la corporation.

Dans la joaillerie, où, depuis le milieu de 1921, les commandes sont allées toujours diminuant, la production est actuellement de 85 % moins forte qu'en 1919.

Les patrons expliquent que si, au lendemain de la guerre, ils ne pouvaient suffire à pourvoir la clientèle tant les demandes affluaient, le marasme des affaires a été sensible au commerce des bijoux plus qu'à tout autre. En outre, le cours des métaux précieux fluctuant en même temps que le change, les fabricants ne travaillent qu'au jour le jour afin de limiter les risques de pertes. Le platine, par exemple, qui se vendait jusqu'à 60.000 fr. le kilo en 1919, est tombé à 28.000 fr. il y a trois mois. Différence : 32.000 fr. Pour l'or, la différence en moins est, pour la période correspondante, de 2.600 fr. par kilo.

En raison de cette situation, nombre d'ouvriers du bijou abandonnent carrément le métier et se font garçons de bureau, employés de magasin ou de Métro....

PRIX DE CHAINE OR (Colliers, Sautoirs)

Cet article très discuté (vu que le prix de vente des maisons de gros est fixé à un franc de façon par gramme, et que même on trouve des maisons livrant à 0 fr. 75), voit s'établir son prix de revient ainsi :

Prendons un collier de 5 grammes :	
Matière or à 747 m/m, 5 gr. à 6,49	32 45
Main-d'œuvre ouvrière	1 50
Poli et apprêt	0 50
Le patron double (pour ne pas perdre) les frais généraux	2 »

Prix de revient total 36 45
Prix de vente : 5 gr. à 7 fr. 40 37 45

Il semblerait que ce gain de 1 fr. sur un collier représente un bénéfice véritablement insuffisant. S'il était seul, ce serait vrai. A lui vient s'ajouter les a-côtés : l'or compté à 750 m/m, la soudure comptée au prix de l'or, le trop perçu des frais généraux et par-dessus tout l'emploi des apprentis à qui on ne paye que le quart de la façon ouvrière et aussi ajoutons les réductions de salaires. Il y a encore autre chose, mais n'en parlons pas.

COURS DES MÉTAUX (MI-JUILLET)

Or fin	le kilog	8.700 fr.
Or blanc à 750	—	6.629 »
Platine	—	34.000 »
Argent 1 ^{er} titre	—	265 »

LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

